

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

## Extrait du registre des délibérations de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul Séance du 5 décembre 2024

### 

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 5 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de Madame CALMELS Anne, Maire

<u>PRESENTS</u>: BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTY Michel.

ABSENTS EXCUSES: LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu. Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

# SEANCE N°2024-13 DELIBERATION N°2024-13-1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées – Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2121-15 du CGCT;

Considérant qu' « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à sept voix pour,

de désigner M. GARAMPON Olivier pour remplir cette fonction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents

> Le Maire CALMELS Anne Acte dématérialisé

### Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le № décembre 2024
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 🕻 décembre 2024

Le Maire CALMELS Anno Le secrétaire de séance GARAMPON Olivier

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour ex<mark>ces de pouvoir devant</mark> le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http:/www.telerecours.fr .